

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CRICQ CHALOSSE
REUNION DU JEUDI 03 SEPTEMBRE 2015 à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du rapport du service eau potable des Eschourdes,**
- **Enfouissement des lignes,**
- **Révision du prix des urnes,**
- **Dissolution du CCAS,**
- **Question diverses**

PRESENTS : LABORDE Aimée, DUFAU Alain, BATS Rosine, DUPOUY José, DUFAU Fabien, COMMARRIEU Jean-Michel, DUPLANTIER Nicolas, DANDIEU Jean-Charles, GAULIN Olivier, GAVELLE Sandrine, THIBAUDEAU Nadine, LABORDE Sylvie, LASSALLE Rémi,

ABSENTS: DUFAU Thierry, LOUPIEN Pascal (*Nous constatons que les 2 conseillers absents ne se sont pas excusés lors des 2 dernières réunions*)

Secrétaire de séance désigné : Monsieur DUFAU Fabien

20h39: DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte rendu de la séance précédente par Monsieur LASSALLE Rémi, et la signature par les membres du conseil municipal présents.

1/ Approbation du rapport du service eau potable des Eschourdes :

Monsieur José Dupouy délégué au syndicat des Eschourdes présente succinctement le rapport voté lors de la dernière assemblée de ce syndicat. On constate une minime augmentation sur le prix, qui passe de 1€47 à 1€50 le mètre cube due à l'augmentation des taxes.

VOTE : **13 POUR** A l'unanimité.

2/ Enfouissement des lignes :

Mme le Maire présente les devis du Sydec pour l'achèvement des travaux d'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques et de l'éclairage public dans le bourg. Les travaux se réaliseront du transformateur chemin de la ramée à la place de l'église et partiellement dans la rue des écoles.

Récapitulatif du montant des travaux :

Montant estimatif TTC 103 422 Euros

Participation communale 22 170 Euros

Dont :

Participation communale exclusive en Fonds libre 5 793 Euros

Participation communale autorisée sur Emprunt 16 377 Euros

VOTE : 13 POUR A l'unanimité.

3/ Révision du prix dépôt des urnes :

Lors d'une séance précédente, le Conseil Municipal avait fixé à 250 €, le prix forfaitaire d'ouverture d'une tombe ou d'un caveau, en accord avec Monsieur CRABOS. Ce dernier facture le même montant pour le dépôt d'une urne funéraire. Madame Le Maire propose, après avoir consulté notre prestataire que le montant sera fixé à 150 € TTC.

VOTE : 13 POUR A l'unanimité.

4/ Dissolution du CCAS :

En application de la nouvelle loi Notre, Madame le Maire soumet la dissolution du CCAS relative aux communes de moins de 1500 habitants. Le fonctionnement sera assuré par la commune.

VOTE : 13 POUR A l'unanimité.

6/ Questions Diverses :

APPARTEMENTS: Deux loyers se sont libérés au 31 août 2015, les 2 appartements ont été reloués au 1^{er} septembre, à ce jour tous les appartements de la commune sont occupés. En raison de ces changements et suite à divers problèmes, le Conseil se prononce favorablement pour un arrêté stipulant l'interdiction des animaux dans les loyers du château.

MATERIEL ENTREPOSE : Du matériel appartenant à Madame Roulier est entreposé dans un local communal. Le conseil donne son accord à Mme le Maire pour adresser une lettre à la propriétaire afin qu'elle vienne retirer dans les plus brefs délais ses biens. Une demande verbale ne suffisant pas.

CHEMIN DE MARQUEBIELLE : La réfection du trou du chemin de Marquebielle vient d'être effectuée par l'entreprise Colas.

GOUDRONNAGE COLLECTIF : En accord avec le Conseil, Monsieur Dandieu présente le courrier qui sera distribué dans toutes les boîtes à lettres de nos habitants afin qu'ils puissent se regrouper et obtenir des prix plus attractifs pour effectuer les travaux de goudronnage dans les allées de leurs domiciles.

PLAQUES DU HALL : Le bon de commande des plaques d'isolation du hall est en cours. Dès réception de celles-ci, la pose sera assurée par les employés communaux.

LETTRE DE M.COUSTET : A l'occasion de cette réunion de rentrée, Madame Le Maire informe son Conseil Municipal qu'elle a reçu une lettre recommandée en date du 7 juillet de M.Coustet adhérent de l'association SAINT CRICQ AVENIR. Elle nous en donne lecture. Après en avoir pris connaissance, les conseillers municipaux présents désapprouvent totalement le revirement des propos tenus dans ce courrier. Suite à un tour de table, une réponse écrite sera adressée à Monsieur COUSTET.

22h57: LA SEANCE EST LEVEE.